



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

La Banque en bref



www.banqueducanada.ca

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

ISBN 0-662-68028-6
Numéro de catalogue FB2-27/2007

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Table des matières

C'est en 1938 que s'acheva la construction de l'immeuble d'origine en granit de la Banque du Canada, sis au 234 de la rue Wellington, à Ottawa. En 1971, les plans d'agrandissement du siège de la Banque furent approuvés. Conçu par Marani, Rounthwaite & Dick et par Arthur Erickson, architectes associés, le complexe comprend deux tours de verre de douze étages venant encadrer l'édifice original, au rez-de-chaussée duquel se trouve le Musée de la monnaie de la Banque. Ces deux tours sont reliées par un jardin intérieur.



<i>Avant-propos</i>	3
<i>Le fonctionnement de la Banque</i>	5
<i>Gouvernance et direction de la Banque</i>	13
<i>Histoire de la Banque du Canada</i>	17
<i>Les départements</i>	19
<i>Le Conseil d'administration et la direction de la Banque du Canada</i>	21
<i>Pour nous joindre</i>	22



La boussole de la Banque

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticounterfaçon;
- contribuons à la fiabilité et à l'efficacité du système financier canadien;
- fournissons des services efficaces et efficaces en matière de gestion financière;
- communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement envers les Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- communiquons clairement et ouvertement pour mettre en commun nos connaissances et notre expérience;
- développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.

À la Banque du Canada, l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens est de promouvoir le bien-être économique du pays. Nous sommes la banque centrale du Canada et nous nous employons à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Notre institution étant la seule habilitée à émettre des billets de banque au pays, nous sommes chargés de veiller à la sûreté de la monnaie. Nous favorisons la fiabilité et l'efficacité du système financier. En notre qualité de banquier du gouvernement fédéral, notre rôle est de gérer les fonds de ce dernier ainsi que la dette publique. Nous fournissons des services bancaires aux banques commerciales, aux autres institutions financières et aux banques centrales étrangères.

Notre personnel est composé de professionnels talentueux qui mènent des recherches novatrices et assurent la bonne marche de l'une des banques centrales les plus avant-gardistes du monde. Nous mettons le fruit de nos recherches et notre expertise en commun avec d'autres organismes, dans le cadre de forums nationaux et internationaux. De plus, nous collaborons avec nos partenaires à améliorer les conditions économiques et les systèmes financiers, au Canada et à l'échelle mondiale.

Nous nous attachons à communiquer ouvertement et efficacement avec les Canadiens, et nous leur rendons compte des mesures que nous prenons en matière de politique monétaire. Nous établissons ainsi un dialogue continu avec le public, les acteurs des marchés et les milieux d'affaires. Comme les interventions de la Banque du Canada touchent tout le monde, nous tenons à ce que les Canadiens en comprennent la nature et les raisons.

Tel est le but de la présente publication : vous faire découvrir la Banque du Canada.

A handwritten signature in gold ink, reading "D. A. Dodge".

Le gouverneur, David A. Dodge





Le fonctionnement de la Banque

Qu'est-ce qu'une banque centrale?

La banque centrale est la principale autorité monétaire d'un pays. Son rôle premier est de mener la politique monétaire, c'est-à-dire gérer le flux de monnaie et de crédit au sein de l'économie, de manière à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie.

À titre de banque centrale, la Banque du Canada s'occupe de la conception, de l'impression et de la distribution des billets de banque. Les pièces de monnaie sont frappées et mises en circulation par la Monnaie royale canadienne.

La Banque du Canada a pour clients directs le gouvernement fédéral, les banques, d'autres institutions financières et les banques centrales étrangères, à qui elle offre des services bancaires. Cependant, elle est responsable de ses actions devant tous les Canadiens.

Les fonctions de la Banque

La Banque du Canada a pour mandat de favoriser la prospérité économique et financière du pays. Ses activités relèvent de quatre grandes fonctions : Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière.

Politique monétaire

L'objectif ultime de la politique monétaire est de créer les conditions propices à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens. Le meilleur moyen de parvenir à ce résultat est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, pour ainsi donner confiance aux Canadiens dans la valeur future de leur monnaie et leur permettre de prendre des décisions économiques et financières judicieuses. Une inflation basse et stable contribue également à prévenir l'alternance de périodes de surchauffe inflationniste et de contraction, lesquelles provoquent des récessions douloureuses et une hausse du chômage.

Ci-contre : L'une des deux urnes de granit qui encadrent l'entrée principale du siège de la Banque, à Ottawa. Ces urnes symbolisent la conservation de la richesse.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire du pays est une cible de maîtrise de l'inflation définie en fonction de l'indice des prix à la consommation, qui est établie conjointement par la Banque du Canada et le gouvernement fédéral. La Banque s'est engagée publiquement à maintenir l'inflation tendancielle à 2 %, soit le point médian d'une fourchette allant de 1 à 3 %.

Le système de cibles d'inflation va de pair avec le régime de changes flottants du Canada. Le taux de change du dollar canadien est déterminé par le marché et influencé par de nombreux facteurs, principalement par la conjoncture économique au pays et à l'étranger, les cours mondiaux des produits de base

et les conditions sur les marchés monétaires internationaux. Le flottement de la monnaie constitue un élément clé du cadre de la politique monétaire canadienne et aide l'économie à s'adapter aux chocs. Ni le gouvernement ni la Banque du Canada ne visent un niveau particulier en ce qui concerne la valeur de notre monnaie, car ils sont tous deux d'avis que celle-ci doit résulter du jeu des forces du marché.

La Banque met en œuvre la politique monétaire en influant sur les taux d'intérêt à court terme. Pour ce faire, elle modifie sa cible pour le taux du financement à un jour, qui est le taux auquel les institutions financières s'octroient mutuellement des prêts à un jour. Un changement de ce taux cible se

répercute sur les autres taux d'intérêt et donc sur les décisions de chacun en matière de dépenses et d'emprunts. Le niveau du taux cible est déterminé huit fois l'an, selon un calendrier préétabli.

La combinaison, depuis 1991, de cibles d'inflation et d'un taux de change flottant s'est avérée bénéfique pour les Canadiens et a jeté les bases d'une croissance économique stable et soutenue.

Les décisions de politique monétaire sont prises par le Conseil de direction de la Banque, qui se compose du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs. Les stratégies, les politiques et les analyses économiques qui sous-tendent ces décisions sont expliquées quatre fois par année dans le *Rapport sur la politique monétaire* et la mise à jour de ce dernier, ainsi que dans les discours prononcés régulièrement par les membres du Conseil de direction. La Banque expose également dans un communiqué les raisons de ses décisions relatives aux taux d'intérêt chaque fois qu'elle annonce le taux cible du financement à un jour.



Le premier sous-gouverneur, M. Paul Jenkins, et le gouverneur, M. David Dodge, lors d'une conférence de presse à l'occasion de la publication de la *Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire*

Monnaie

La Banque du Canada est responsable de la conception, de la production et de la distribution des billets de banque, dont l'impression est confiée à deux sociétés spécialisées. La Banque doit veiller à ce que les billets soient à l'épreuve de la contrefaçon et qu'il y en ait des stocks suffisants.

En vue de conserver une longueur d'avance sur les faussaires, la Banque émet périodiquement de nouvelles séries de billets dotés d'éléments de sécurité améliorés. Elle met également en œuvre des programmes d'information visant à aider les Canadiens à connaître et à utiliser les caractéristiques anticontrefaçon intégrées aux billets de banque. Elle coordonne un grand nombre de ces activités de sensibilisation avec les services de police provinciaux et municipaux. Elle collabore avec ces derniers, de même qu'avec la GRC, afin de suivre et d'analyser la situation de la contrefaçon au Canada.

En janvier 2004, la Banque a dévoilé le billet de 100 \$ de la nouvelle série *L'épopée canadienne*. On voit ici un employé inspecter des feuilles de nouveaux billets de 100 \$.

En outre, la Banque encourage activement les efforts de répression du faux-monnayage déployés par les corps policiers et les procureurs de la Couronne à l'échelle du pays en soutenant les enquêtes et les poursuites liées aux délits de contrefaçon.

Les billets de banque ont une durée de vie limitée. La Banque du Canada est chargée de la destruction et du remplacement des billets usés.

Lorsque les institutions financières lui retournent des billets, elle repère ceux qui sont impropres à la circulation et les envoie dans des sites d'enfouissement après les avoir déchiquetés.



Les billets calcinés sont examinés attentivement au Service des billets mutilés. Chaque année, la Banque est appelée à déterminer, aux fins de leur remboursement, la valeur des billets brûlés, décomposés, déchirés, déchiquetés ou contaminés.



Venez visiter le Musée de la monnaie

Le Musée de la monnaie de la Banque abrite la Collection nationale de monnaies, qui retrace l'évolution de la monnaie au Canada et ailleurs dans le monde. Le Musée possède plus de 100 000 objets, artefacts et documents, y compris des pièces de l'Antiquité et du Moyen Âge ainsi que des pièces et des billets contemporains de nombreux pays. Il organise en outre des expositions itinérantes.

Le Musée est situé au siège de la Banque du Canada, au 234 de la rue Wellington, à Ottawa. Il accueille les visiteurs de 10 h 30 à 17 h du mardi au samedi et de 13 h à 17 h le dimanche (ouvert aussi le lundi, du 1^{er} mai au 1^{er} octobre). L'entrée est libre. Des visites guidées sont également offertes.

Consultez le site Web du Musée de la monnaie à l'adresse :

www.museedelamonnaie.ca



Système financier

Un système financier solide et efficient est nécessaire à la bonne santé de l'économie. Le système financier canadien comprend :

- les *institutions financières* telles que les banques, les caisses populaires, les maisons de courtage et les compagnies d'assurance;
- les *marchés financiers*, comme ceux des valeurs mobilières et des changes;
- les *systèmes de compensation et de règlement*, au moyen desquels les fonds et les titres transitent d'une institution financière à l'autre et qui assurent le règlement des transactions.

La Banque travaille de concert avec d'autres organismes et les acteurs du marché à promouvoir le fonctionnement sûr et efficient de ces composantes du système financier. Elle mène des recherches poussées dans ce domaine et, deux fois l'an, publie la

Revue du système financier, dans laquelle elle renseigne les Canadiens sur l'évolution récente et les enjeux du secteur ainsi que sur les travaux connexes.

La Banque du Canada contribue au fonctionnement harmonieux du système de paiement du pays et tient à cette fin des comptes pour les grandes institutions de dépôt canadiennes. Chaque jour, celles-ci échangent, par voie électronique et par chèque, des paiements d'une valeur de plusieurs milliards de dollars à l'aide des deux principaux systèmes de paiement du Canada : le Système de transfert de paiements de grande valeur et le Système automatisé de compensation et de règlement. Ces deux systèmes sont exploités par l'Association canadienne des paiements. En fin de journée, les positions nettes de chacune des institutions financières participantes sont calculées, et des transferts de fonds sont effectués entre les comptes que celles-ci détiennent à la Banque du Canada.

Les soldes non réclamés

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes des comptes qui sont inactifs depuis dix ans. Les titulaires de ces comptes peuvent récupérer leur argent après avoir fourni à la Banque une preuve de propriété.

Vous pouvez utiliser la fonction de recherche qui se trouve à la page des soldes non réclamés du site Web de la Banque (www.banqueducanada.ca) pour vérifier si vous êtes propriétaire d'un de ces soldes. Vous pouvez également communiquer avec l'un des bureaux régionaux de la Banque, appeler sans frais au **1 888 891-6398** ou encore envoyer un courriel à l'adresse suivante : soldesnr@banqueducanada.ca.

Afin d'aider à la bonne marche des systèmes de paiement, la Banque octroie régulièrement des prêts aux institutions financières qui y participent. À l'occasion, elle injecte dans le système financier des fonds supplémentaires pour répondre à des besoins exceptionnels de liquidités. Par exemple, à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, elle a immédiatement pris des mesures en vue d'accroître les liquidités mises à la disposition des institutions financières, de sorte que les banques, les marchés et les systèmes de compensation et de règlement canadiens puissent fonctionner normalement. La Banque du Canada joue également le rôle de prêteur de dernier ressort : elle peut dans un cas

extrême fournir des prêts d'urgence à court terme à une institution financière jugée solvable mais qui connaît de graves problèmes de liquidité.

Gestion financière

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada fait office de banquier de l'État, administre la dette publique et les réserves de change et gère les risques financiers liés au portefeuille du gouvernement.

La Banque s'occupe des comptes de dépôt du Receveur général, par lesquels passent presque toutes les sommes recueillies et dépensées par le gouvernement. Elle tient également des comptes en devises étrangères

auprès d'autres banques centrales et assure la gestion des comptes pour des institutions financières internationales et des banques centrales.

Le gouvernement fédéral finance ses activités principalement en prélevant des impôts et en contractant des emprunts sous forme surtout d'obligations et de bons du Trésor. La Banque du Canada gère ces émissions de titres et conseille le gouvernement à leur sujet. De plus, elle veille à ce qu'il dispose de soldes de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins quotidiens, et elle investit les soldes excédentaires. Elle lui fournit des avis sur sa politique de placement des réserves de change et s'occupe de la gestion de ces dernières.



La salle des marchés de la Banque

La Banque joue également le rôle d'agent financier du programme fédéral de placement des titres au détail. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement offre au public les Obligations d'épargne du Canada, les Obligations à prime du Canada et les Titres de placement du Canada. Le programme de placement des titres au détail est administré par le ministère des Finances. Le soutien des opérations et des systèmes liés au programme est supervisé par la Banque et fourni par une entreprise du secteur privé sous contrat.

La Banque dans le monde

La Banque du Canada échange des connaissances avec les autres banques centrales et travaille de concert avec un grand nombre d'institutions et de groupes internationaux dans le but de suivre et d'évaluer l'évolution économique et financière mondiale et d'y réagir. Parmi ces entités, mentionnons la Banque des Règlements Internationaux, l'Organisation

de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le G7, le G10 et le G20. La Banque participe aussi à des séminaires de recherche et à des colloques organisés par des universités et des banques centrales. Son personnel est souvent invité à fournir des conseils et une assistance technique à d'autres banques centrales des quatre coins du monde.

Visitez notre site Web!

Vous y trouverez de l'information sur toutes les fonctions et les activités de la Banque. Notre site donne accès à un musée de la monnaie virtuel, à une section consacrée au recrutement et à une feuille de calcul de l'inflation. Il comprend aussi des renseignements sur les soldes bancaires non réclamés ainsi que des explications et des graphiques portant sur le fonctionnement de notre politique monétaire. Y sont décrits également les éléments de sécurité des billets de banque. Enfin, notre site comporte des fichiers audio des principaux discours et conférences de presse diffusés en direct, les données les plus récentes sur les taux de change, les taux d'intérêt et d'autres variables économiques, de même que des liens vers des sites pertinents.

www.banqueducanada.ca



EXIT
SORTIE

Gouvernance et direction de la Banque

Propriété et gouvernance de la Banque

La Banque du Canada appartient aux Canadiens. Elle a vu le jour en 1934 sous la forme d'une société privée et est devenue, en 1938, une société d'État.

La Banque est régie par une loi fédérale, la *Loi sur la Banque du Canada*. Le gouverneur assume les fonctions de premier dirigeant de l'institution et de président du Conseil d'administration. En son absence, c'est le premier sous-gouverneur qui exerce tous les pouvoirs de sa charge.

Les revenus de la Banque dépassent largement ses frais d'exploitation. La

plupart sont tirés de son portefeuille de titres d'État, acquis en contrepartie des billets de banque émis. Ces revenus de placements, dont sont soustraits les coûts de production, de distribution et de remplacement des billets, sont appelés recettes de seigneurage. La quasi-totalité de celles-ci est versée au gouvernement du Canada, et une petite partie sert chaque année à financer les dépenses de fonctionnement de la Banque.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de la gouvernance de la Banque. Il joue un rôle de surveillance à l'égard de l'ensemble des fonctions

administratives de l'institution, veillant à ce que la Banque soit bien gérée et qu'elle rende compte de ses engagements, de ses actions et de ses résultats aux Canadiens.

Outre le gouverneur et le premier sous-gouverneur, le Conseil comprend douze administrateurs indépendants et le sous-ministre des Finances (qui n'a pas droit de vote mais assure un lien important avec le ministère des Finances). Les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le ministre des Finances, avec l'approbation du Cabinet fédéral. Choisis à l'extérieur de la Banque, ils viennent en général de chacune des provinces et de divers secteurs d'activité.

Le Conseil a pour responsabilité de revoir les politiques générales et d'approuver les objectifs internes, les plans et le budget de la Banque. Il supervise le processus de gestion des risques appliqué par cette dernière et qui consiste à cerner les principales sources de risque à la lumière des responsabilités et des priorités stratégiques de l'institution. C'est au Conseil que les vérificateurs externes de la Banque présentent leur rapport. Les administrateurs sont aussi chargés de nommer le gouverneur et le premier sous-gouverneur (avec l'approbation du Cabinet) pour des mandats de sept ans.

Les administrateurs élisent un administrateur principal, qui, à titre de président du Comité du régime de gestion et de mise en candidature, surveille les pratiques de gouvernance du Conseil et de la Banque. L'administrateur principal préside les réunions du Conseil en l'absence du gouverneur et du premier sous-gouverneur, et fait le lien entre le Conseil et la direction de la Banque.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance de la Banque, le Conseil d'administration a créé plusieurs comités permanents. Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le Conseil doit constituer un comité de direction, présidé par le gouverneur et habilité à prendre des décisions en son nom. Il s'est également doté de comités s'occupant du régime de gestion, des ressources humaines et de la rémunération, de la vérification, de la planification et du budget, ainsi que des pensions. De plus, le Conseil peut former des comités spéciaux, comme celui qui est mis sur pied lorsqu'un nouveau gouverneur doit être choisi.

Au-delà de son rôle de surveillance générale, le Conseil d'administration n'exerce aucune responsabilité directe à l'égard de la politique monétaire.

Conseil de direction

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur assume seul la responsabilité de la politique monétaire. Mais, en pratique, il la

partage avec ses collègues du Conseil de direction de la Banque, soit le premier sous-gouverneur et les quatre sous-gouverneurs. Le Conseil de direction, qui fonctionne par consensus, formule, met en œuvre et communique la politique monétaire canadienne avec l'appui des départements d'analyse économique et du département des Communications de la Banque.

Les membres du Conseil de direction ainsi que l'avocat général et secrétaire général, le conseiller responsable de l'analyse de la réglementation et le chef du département des Communications forment le Comité du système financier de la Banque. Ce comité étudie les questions relatives aux systèmes financiers canadien et international, et prend les décisions stratégiques dans les domaines connexes qui sont du ressort de la Banque.

Afin d'informer les Canadiens des enjeux économiques de l'heure et de la conduite de la politique monétaire, et pour connaître leur point de vue, les membres du Conseil de direction communiquent souvent avec les parlementaires, les participants aux marchés financiers, les chefs d'entreprise et le grand public.

La *Loi sur la Banque du Canada* précise que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque doivent se consulter régulièrement sur la politique monétaire et les rapports de celle-ci avec l'ensemble des politiques économiques. La *Loi* prévoit aussi qu'en cas de divergence d'opinion qui ne saurait être résolue par voie de discussions, le ministre peut donner au gouverneur, publiquement et par écrit, des instructions sur la politique monétaire à suivre. De telles instructions n'ont jamais été données. Cette disposition de la *Loi* établit clairement que la Banque exerce la pleine responsabilité de la conduite de la politique monétaire tant qu'elle n'a pas reçu d'instructions du ministre, et

que la responsabilité ultime de cette politique incombe au gouvernement.

Bureau supérieur de direction

Le Bureau supérieur de direction énonce les principes fondamentaux régissant la façon dont la Banque doit s'acquitter de son mandat et statue sur les grandes questions d'ordre organisationnel et stratégique.

Cette entité est constituée des membres du Conseil de direction ainsi que de l'avocat général et secrétaire général; du conseiller, Planification stratégique et gestion des risques; du chef du département des Services généraux et de celui du département des Services financiers.

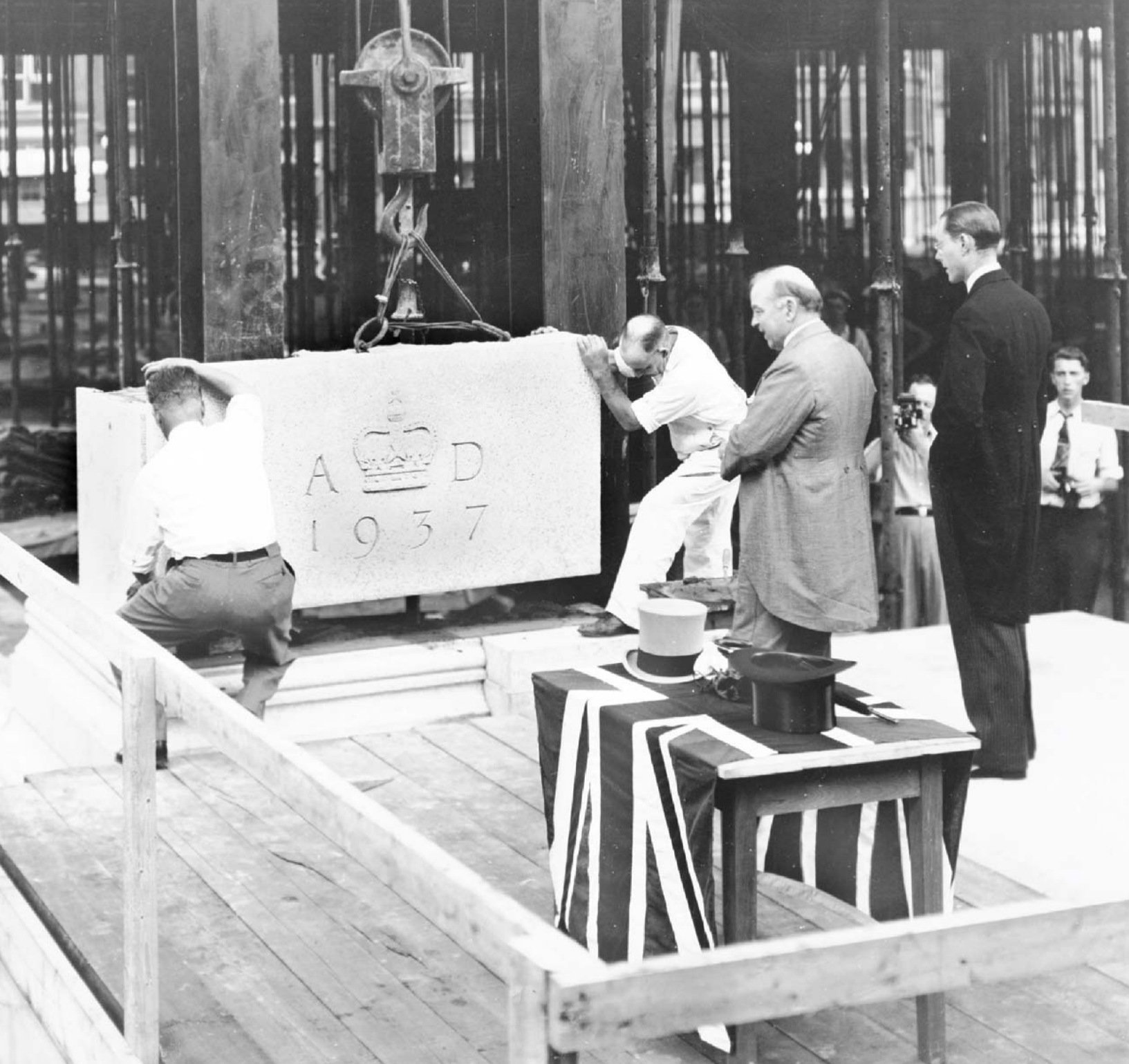
Conseil de gestion

Le Conseil de gestion se réunit à intervalles réguliers pour échanger des renseignements sur la gestion de la Banque et examiner les orientations proposées à l'échelle de l'institution. Il comprend les membres du Bureau supérieur de direction, les conseillers,

les chefs de département et le directeur des ressources humaines.

Détail du panneau en bronze sur la façade de l'immeuble du siège





A  D
1937

Histoire de la Banque du Canada

Jusqu'aux années 1930, le système financier canadien reposait sur un réseau de banques privées. Les grandes banques commerciales se chargeaient des transactions de l'État, et des mécanismes étaient prévus pour la compensation interbancaire des chèques.

Au début de la Grande Crise, la montée des critiques à l'égard du système financier national rejoignit une préoccupation du premier ministre R. B. Bennett, soit l'absence de moyen direct au Canada pour régler les comptes internationaux. En 1933, M. Bennett nomma une Commission royale pour examiner le système bancaire et monétaire ainsi que la

possibilité d'établir une banque centrale au Canada. La Commission recommanda dans son rapport la création d'une banque centrale. Une semaine plus tard, le premier ministre annonçait que son cabinet suivrait cette recommandation.

Une annexe du rapport de la Commission servit de canevas pour la rédaction de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui reçut la sanction royale le 3 juillet 1934. Constituée sous la forme d'une société privée dont les actions étaient vendues au grand public, la Banque du Canada ouvrit ses portes en mars 1935.

Peu de temps après, le nouveau gouvernement en place modifia la

Loi sur la Banque du Canada afin de nationaliser l'institution. Le gouvernement fédéral en devint l'unique actionnaire en 1938 et l'est demeuré depuis.



Avant la création de la Banque du Canada, la plupart des billets étaient émis par les banques privées. On pouvait les échanger contre des pièces d'or ou des billets du Dominion du Canada.

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA BANQUE DU CANADA

Le siège de la Banque du Canada se trouve à Ottawa. L'institution possède en outre des centres d'opérations à Ottawa, Toronto et Montréal, de même que cinq bureaux régionaux situés d'un bout à l'autre du pays, soit à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Cette présence régionale fait partie des moyens mis en œuvre par la Banque pour servir les Canadiens, en renforçant les liens qu'a l'institution avec les milieux financiers, les gouvernements provinciaux, le secteur privé, les établissements d'enseignement et le public.

Les enquêtes trimestrielles que mène le personnel des bureaux régionaux auprès des entreprises et des associations fournissent à la Banque d'importantes données qu'elle prend en compte dans son analyse de l'économie canadienne. Le personnel de ces bureaux surveille également la distribution des billets de banque aux quatre coins du Canada, entretient des relations avec les organismes d'application de la loi, sensibilise le public aux éléments de sécurité des billets et appuie les membres du Conseil de direction et du Conseil d'administration dans leurs activités de communication en région.

En 2002, la Banque a ouvert un bureau à New York afin d'améliorer les communications avec les milieux financiers américains.

VANCOUVER

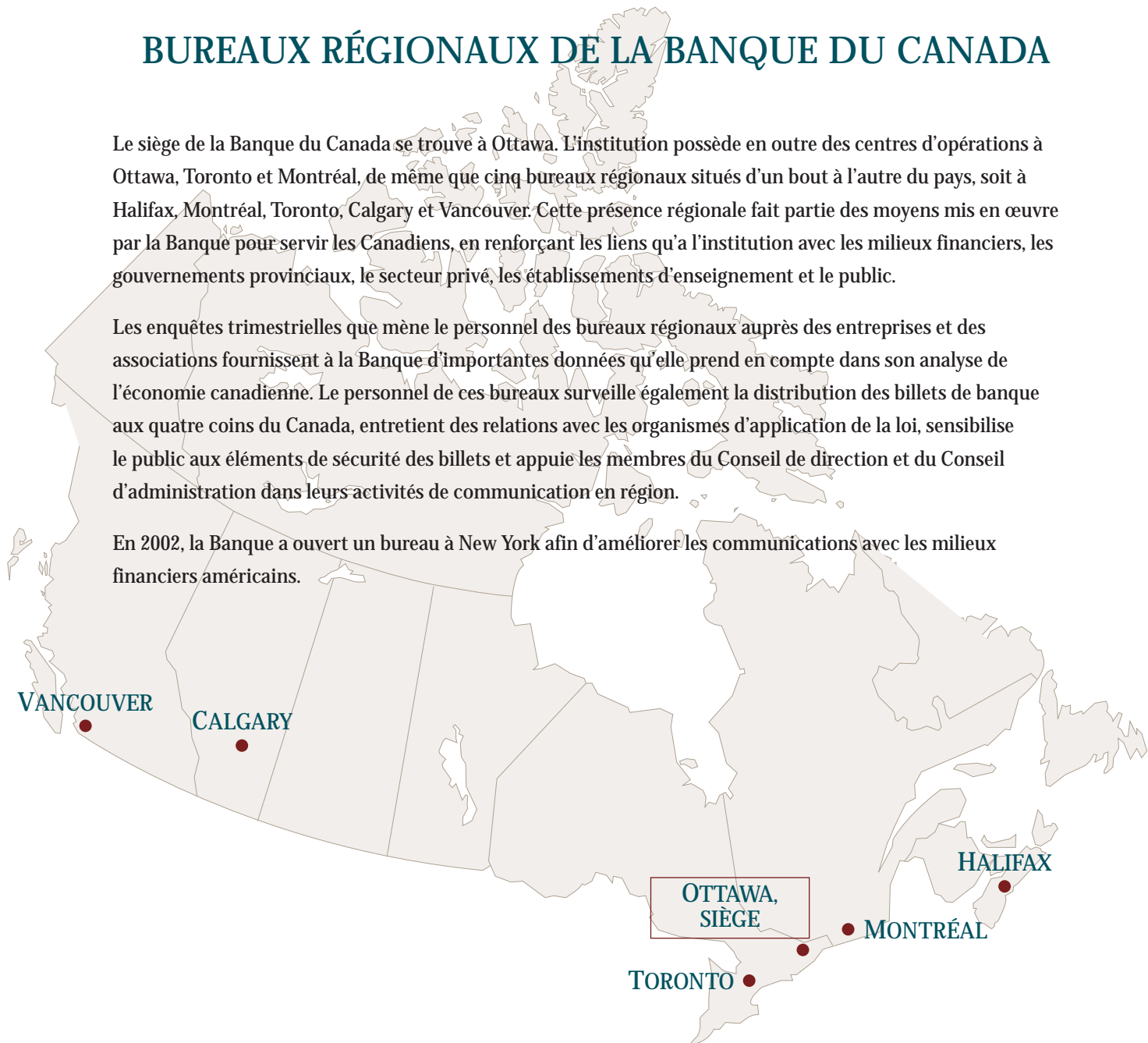
CALGARY

OTTAWA,
SIÈGE

MONTRÉAL

TORONTO

HALIFAX



Les départements

Les 1 200 employés de la Banque mènent leurs activités dans les départements suivants (présentés par ordre alphabétique).

Le département des **Communications** aide la Banque à respecter l'engagement qu'elle a pris de communiquer ouvertement avec le public et ses employés. Il fournit des conseils sur les questions relatives aux communications, prépare les publications et les discours et en assure la traduction, répond aux demandes de renseignements des médias et de la population, organise des activités et des colloques et gère le site Web de la Banque.

Le département des **Études monétaires et financières** suit l'évolution du secteur financier, fait rapport sur ce sujet et mène des recherches dans ce domaine. La surveillance générale qu'exerce la Banque sur les systèmes de compensation et de règlement et les questions relatives à la stabilité et à l'efficacité globales du système financier relèvent aussi de ce département.

Le département des **Marchés financiers** met en œuvre la politique monétaire, gère les soldes de trésorerie et les réserves de change du gouvernement ainsi que les actifs de la Banque. Il voit aussi au placement des titres d'État destinés aux investisseurs institution-

nels. De plus, ce département analyse l'évolution des marchés financiers et effectue des recherches sur le sujet.

Le département des **Opérations bancaires** conçoit et émet les billets de banque canadiens et en surveille la production et la distribution. Ses employés à Ottawa et dans les bureaux régionaux sont responsables de toutes les activités de lutte contre le faux-monnayage menées par la Banque. Le département fournit des services bancaires aux institutions financières, aux autres banques centrales et au gouvernement. Il veille à la prestation efficace de services et fournit des avis à l'égard du programme fédéral de placement des titres au détail.

Le département des **Recherches** évalue les conditions économiques actuelles et attendues au Canada. Son personnel au siège et dans les bureaux régionaux effectue des recherches en vue d'une meilleure compréhension du fonctionnement de l'économie et de l'effet qu'ont sur elle les politiques budgétaire et monétaire.

Le département des **Relations internationales** analyse l'évolution économique à l'étranger et échange des renseignements avec des organismes financiers internationaux comme le Fonds monétaire international. Ce département se livre également à des recherches sur le dollar canadien et les régimes de change.

Le département des **Services à la Haute Direction et des Services juridiques** offre un soutien administratif à la direction de la Banque et au Conseil d'administration et des services juridiques à l'institution. Le département est dirigé par le secrétaire général, qui représente la Banque comme personne morale.

Le département des **Services en technologies de l'information** procure un environnement TI fiable et en assure le soutien en exploitant des technologies de pointe qui contribuent à améliorer les activités de la Banque.

Le département des **Services financiers** est responsable de la comptabilité et de la préparation des rapports financiers que la Banque doit produire en tant que personne morale. Il fournit des services de gestion financière et de déclaration de données, de gestion de contrats, ainsi que d'approvisionnement et de paiement.

Le département des **Services généraux** procure à l'ensemble de la Banque des services dans les domaines suivants : ressources humaines, services aux employés, installations et sécurité.

Le département de la **Vérification** est chargé d'évaluer l'efficacité des mécanismes de gestion des risques, des mécanismes de contrôle interne et des processus de gouvernance de la Banque ainsi que de favoriser leur amélioration continue.

De plus, la Banque a créé le **Bureau de surveillance des risques financiers**, qui a pour mandat de faire le suivi et de rendre compte des risques associés aux opérations qu'elle exécute en sa qualité d'agent financier et à celles qu'elle effectue en son propre nom sur le marché. En outre, le Bureau analyse les pratiques de gestion des risques en vigueur dans le secteur financier.

Le Conseil d'administration et la direction de la Banque du Canada

Pour obtenir une liste complète et à jour des cadres supérieurs de la Banque, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse : www.banqueducanada.ca.

Conseil d'administration

David A. Dodge, gouverneur
Paul Jenkins, premier sous-gouverneur
Jean-Guy Desjardins, administrateur principal,
Montréal (Québec)
William Black,
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Philip Deck,
Toronto (Ontario)
Paul D. Dicks,
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Bonnie DuPont,
Calgary (Alberta)
Douglas Emsley,
Regina (Saskatchewan)
Jock Finlayson,
Vancouver (Colombie-Britannique)
Carol Hansell,
Toronto (Ontario)
David Laidley,
Montréal (Québec)
Gilles Lepage,
Caraquet (Nouveau-Brunswick)
Michael O'Brien,
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Thomas J. Rice,
Winnipeg (Manitoba)

Membre d'office :
Robert A. Wright,
sous-ministre des Finances

Haute Direction

Gouverneur

David A. Dodge**

Premier sous-gouverneur

Paul Jenkins**

Sous-gouverneurs

Pierre Duguay**
Sheryl Kennedy**
David Longworth**
Tiff Macklem**

Avocat général et secrétaire général

Marcus L. Jewett*

Conseillers

Janet Cosier*¹
Clyde Goodlet
John Murray
Ron Parker²
George Pickering
Jack Selody

1. Présidente du Conseil d'administration de
l'Association canadienne des paiements

2. En détachement auprès du gouvernement du Canada
en vertu du programme de permutation des cadres

Conseiller spécial

Steven Ambler³

Vérificateur interne

David Sullivan

Comptable en chef

Sheila Vokey*

Chefs de département

Communications : Denis Schuthe
Études monétaires et financières :
Allan Crawford

Marchés financiers : Donna Howard
Opérations bancaires : Gerry Gaetz
Recherches : Agathe Côté

Relations internationales : Larry Schembri
Services à la Haute Direction et Services
juridiques : Marcus L. Jewett*

Services en technologies de l'information :
Carole Briard

Services financiers : Sheila Vokey*

Services généraux : Sheila Niven*

Vérification : David Sullivan

Postes occupés au 2 juillet 2007

3. Économiste invité

*Membre du Bureau supérieur de direction

**Membre du Conseil de direction et du Bureau
supérieur de direction



Pour nous joindre

Information publique

Pour obtenir des renseignements généraux ou communiquer avec l'un de nos bureaux régionaux :

Téléphone : 1 800 303-1282

Télécopieur : 613 782-7713

Site Web :

www.banqueducanada.ca

Siège

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

Québec

Bureau 2030
1501, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Ontario

Bureau 2000
150, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

Bureau 200
404 - 6th Avenue SW
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Colombie-Britannique et Yukon

Bureau 2710
200, rue Granville
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York (New York)
10020-1151
États-Unis